

# Dossier : réforme du baccalauréat

Depuis la remise du rapport Mathiot, fin janvier 2018, les contours du nouveau baccalauréat mis en œuvre en 2021 s'affinent. Le ministre de l'Éducation nationale a présenté, le 14 février dernier, son projet de réforme.

Voici notre analyse de ses points positifs  et points négatifs , de nos interrogations  et revendications .

## Le nouveau cadre du baccalauréat

### UNE NOUVELLE ORGANISATION DE LA VOIE GÉNÉRALE

Le **nombre d'épreuves terminales** est réduit à 4.  
Un **contrôle continu** s'organise autour d'épreuves ponctuelles communes et sur la base des bulletins.  
Une **nouvelle organisation** des enseignements remplace les anciennes séries de la voie générale.  
Les **épreuves orales de rattrapage** seront maintenues.

### DE NOUVELLES ÉPREUVES TERMINALES

Des **épreuves anticipées de français** en fin de première, sous forme écrite et orale, "revisitées".  
Deux **épreuves portant sur les disciplines de spécialité** étudiées tout au long de la terminale, passées au retour des vacances de printemps.  
Une **épreuve écrite de philosophie** "traditionnelle", en juin de terminale.  
Une **épreuve orale finale**, en juin de terminale, reposant "sur un projet adossé à une ou deux disciplines de spécialité [...] suivi d'un échange permettant de valoriser la culture scientifique et historique".

### UN CONTRÔLE CONTINU « MIXTE »

**40 % du baccalauréat** sera évalué en contrôle continu :

- des épreuves ponctuelles communes organisées lors du cycle terminal, avec une **banque nationale numérique de sujets**, des **copies anonymées corrigées par d'autres enseignants** et une **harmonisation de l'évaluation**. L'organisation de ces épreuves se ferait à l'échelle de l'établissement.
- la prise en compte des **bulletins pour 10 % du diplôme**.

 Ces évolutions doivent amener une vision plus formative de l'évaluation des élèves.

 Le rattrapage a du sens seconde chance pour les élèves qui souhaitent repasser une ou deux disciplines du contrôle continu.

 La place donnée à l'épreuve orale finale est positive.

 Des outils et un accompagnement des enseignants pour préparer les élèves à investir des compétences jusque là peu valorisées dans le système éducatif français doivent être mises en place.

 Notre revendication d'un cadrage national pour les épreuves ponctuelles a été prise en compte par le ministre.

 La charge de travail des enseignants pour prendre en charge le contrôle continu doit faire l'objet d'une indemnité forfaitaire.

## La nouvelle classe de seconde

### LA SECONDE 2018-2019

**Pas de changement annoncé** des horaires des disciplines de tronc commun, ni des enseignements d'exploration.  
Un **test de positionnement** en début de seconde pour déterminer les besoins en mathématiques et maîtrise de la langue française.  
L'**accompagnement personnalisé** devra être utilisé pour répondre à ces besoins.

**54 heures consacrées à une « orientation renforcée** pour s'informer sur les métiers et les formations qui y conduisent et faire des choix éclairés pour la suite de son parcours ».

### LA SECONDE À PARTIR DE 2019

Le ministre ayant **renoncé à la semestrialisation**, les propositions du projet Mathiot (au 1<sup>er</sup> semestre, tous les enseignements partagés par tous les élèves, y compris les SES, et au 2<sup>ème</sup> semestre un premier choix) ne sont plus à l'ordre du jour. Néanmoins, plusieurs questions sur les **enseignements d'exploration** restent sans réponse (réécriture de leurs programmes, place des enseignements d'exploration à caractère économique, révision les programmes de seconde pour tenir compte de la réforme du collège...)

 De tels tests sont chronophages et n'auront quasiment aucun impact sur la manière de travailler avec les élèves. L'AP ne doit pas être limité aux mathématiques et au français.

 L'accompagnement des élèves dans leurs choix de spécialités sera un élément important pour lutter contre les inégalités d'information et d'ambition.

 Le ministre n'a fait aucune annonce à ce sujet. Le SE-Unsa demande l'ouverture au plus vite d'un groupe de travail sur la classe de seconde.

# La nouveau cycle terminal

## UN SOCLE DE CULTURE COMMUNE

	Première	Terminale
<b>Français :</b>	4h	-
<b>Philosophie :</b>	-	4h
<b>Histoire géographie :</b>	3h	3h
<b>Enseignement moral et civique :</b>	0h30	0h30
<b>Langue vivante 1 et 2 :</b>	4h30	4h30
<b>Education physique et sportive :</b>	2h	2h
<b>Humanités scientifiques et numériques :</b>	2h	2h
<b>Total horaire élève :</b>	<b>16h</b>	<b>15h30</b>

**+** Ce socle commun peut mettre fin aux hiérarchies entre séries si les élèves sont regroupés pour ces enseignements sans tenir compte de leur choix de spécialités.

**?** Présentant des contours flous et soulevant nombre de problématiques, nous proposons de ne pas créer le nouvel enseignement « d'humanités scientifiques et numériques » et que ces moyens soient affectés à un enseignement obligatoire choisi par les élèves (mathématiques complémentaires, culture scientifique ou création numérique).

**!** Nous proposons d'introduire la philosophie dès la classe de première dans une discipline de spécialité « littérature et philosophie » et de réduire l'horaire à 3 heures dans le tronc commun.

## DES DISCIPLINES DE SPÉCIALITÉ

	Première	Terminale
<b>Arts :</b>	4h	6h
<b>Ecologie, agronomie et territoires :</b>	4h	6h
<b>Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques :</b>	4h	6h
<b>Humanités, littérature et philosophie :</b>	4h	6h
<b>Langues et littératures étrangères :</b>	4h	6h
<b>Mathématiques :</b>	4h	6h
<b>Numérique et sciences informatiques :</b>	4h	6h
<b>Sciences de la vie et de la Terre :</b>	4h	6h
<b>Sciences de l'ingénieur :</b>	<i>horaires spécifiques en lien avec la voie technologique</i>	
<b>Sciences économiques et sociales :</b>	4h	6h
<b>Physique chimie :</b>	4h	6h
<b>Total horaire élève :</b>	<b>12h</b>	<b>12h</b>
	<b>3 disciplines</b>	<b>2 disciplines</b> parmi les 3 de 1ère

**?** Ces disciplines aux horaires renforcés ne seront plus imposées directement par le choix d'une série comme dans l'organisation actuelle. Il est difficile de mesurer l'impact de cette ouverture sur les différentes disciplines, ceci d'autant moins qu'on ne connaît ni les modalités du choix (rôle du conseil de classe par exemple) ni les combinaisons qui seront effectivement possibles dans un établissement donné. On peut supposer que les « profils » les plus fréquemment proposés recouperont largement les profils établis dans les actuelles séries avec leurs enseignements de spécialité.

**!** Ces questions seront présentes dans les groupes de travail qui vont maintenant s'ouvrir. Le SE-Unsa y portera la nécessité de garantir une offre suffisamment diversifiée et stabilisée dans tous les lycées.

## L'ORIENTATION

Durée 1h30 par semaine

**Total horaire élève :**

Première	Terminale
—	—
<b>28h</b>	<b>27h30</b>

**-** Véritable déception, on ne peut parler de véritable accompagnement sur un horaire aussi réduit.

**!** Nous demandons un horaire d'accompagnement du parcours et du projet de 2 heures en première et 3 heures en terminale.

## DES ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS

Maximum 1 enseignement en première :

**Arts, Langues et Cultures de l'Antiquité, Education Physique et Sportive, Langue Vivante 3**

et choix possible d'un second en terminale :

**Mathématiques expertes, Mathématiques complémentaires, Droit et Grands Enjeux du Monde Contemporain**

Libre choix, Durée 3h

**-** Les établissements devront les financer sur leurs marges d'autonomie.

**!** Nous proposons de transformer le premier enseignement facultatif en enseignement obligatoire choisi, financé par la DGH de l'établissement.

# La voie technologique : l'oubliée de la réforme

## LA VOIE TECHNOLOGIQUE : ON GARDE LES SÉRIES

La voie technologique **conserve ses séries mais**, comme pour la voie générale, **un tronc commun de culture commune rassemble les élèves de toutes les séries** en français, philosophie, histoire-géographie-EMC, EPS et en langues vivantes. Le projet précise que ce tronc commun est complété dans certaines séries par des mathématiques, de la physique-chimie, etc.

Selon les séries, des enseignements spécifiques sont proposés au choix des élèves :

<b>STMG</b> Un enseignement spécifique au choix en terminale : gestion et finance, mercatique, ressources humaines et communication, système d'information de gestion
<b>ST2S</b> Sciences et techniques sanitaires et sociales, biologie et physiopathologie humaines
<b>STHR</b> Économie et gestion hôtelière, sciences et technologies des services, sciences et technologies culinaires, alimentation environnement
<b>STI2D</b> Enseignements technologiques transversaux ; et une spécialité au choix : architecture et construction, énergies et environnement, innovation technologique et écoconception, systèmes d'information et numérique
<b>STL</b> Enseignements spécifiques : chimie-biochimie-sciences du vivant, mesure et instrumentation, biotechnologies, sciences physiques et chimiques en laboratoire
<b>STD2A</b> Design et arts appliqués
<b>TMD</b> Option instrument, option danse

Pour chaque série, des enseignements facultatifs peuvent aussi être choisis. Le **total des horaires élèves** sera compris **entre 26 et 30 heures** en première et **27 et 32 heures** en terminale.



*Pour le SE-Unsa, la voie technologique mérite la même attention que la voie générale. Or, le ministre n'a pas présenté un projet abouti pour cette voie, se contentant d'une adaptation a minima dont les contours restent largement flous : par exemple, on parle d'un enseignement facultatif au choix en terminale en STMG, d'enseignements facultatifs au pluriel en STL. La culture commune ne devrait l'être qu'entre filières technologiques, évinçant toute mixité avec les bacheliers généraux. Difficile de s'y retrouver. Pourtant, les lycéens de la voie technologique ont besoin d'une préparation et d'un accompagnement renforcé pour mieux réussir dans l'enseignement supérieur. Le temps d'accompagnement prévu de 1h30 seulement ne peut permettre d'atteindre cet objectif.*



*Nous suivrons avec attention les répercussions de la réforme sur l'organisation des enseignements technologiques et défendrons leur rôle dans l'acquisition par les lycéens de compétences leur permettant une poursuite d'études réussie. Revaloriser la voie technologique et construire des passerelles entre les voies passe aussi, pour le SE-Unsa, par la possibilité de proposer des enseignements technologiques à des élèves de la voie générale, comme la réforme devrait en laisser la possibilité localement, notamment pour sciences de l'ingénieur et gestion/finance.*



## Notre bilan de la réforme du baccalauréat

*Après des mois de suspens et d'hypothèses tous azimuts, le ministre a levé le voile sur son projet de réforme du bac. Le projet présenté mercredi 14 février par Jean-Michel Blanquer constitue une base de travail qui doit être encore travaillée.*

Le futur bac pourra être **plus sécurisant pour les élèves** tout en étant **plus exigeant sur leurs acquis**. Avec son oral appuyé sur un projet conduit par l'élève, la validation continue des acquis par des épreuves partielles encadrées nationalement, avec un tronc commun d'enseignements suffisamment large et des spécialités réellement approfondies, et évaluées par des épreuves terminales, **la réforme proposée peut améliorer la formation des lycéens et la valeur certificative du diplôme**.

**Mais les discussions doivent se poursuivre**, notamment pour finaliser l'organisation des enseignements ainsi que les grilles horaires. De plus, des programmes adaptés sont nécessaires, tout comme un accompagnement, des outils et la reconnaissance pour les enseignants de la charge de travail liée aux épreuves ponctuelles.

Tout au long de la concertation, **nous avons pesé** pour éviter la complexification, garantir la place de chacune des disciplines et écarter l'annualisation du service des enseignants. **Nous demandons aujourd'hui l'assurance de moyens pour instaurer la confiance indispensable à la réussite de la réforme sur le terrain**. Une mise en œuvre réussie dépendra en effet largement des moyens dont disposeront les lycées pour proposer des parcours diversifiés et des conditions d'enseignement et d'apprentissage satisfaisantes. Pour que les bonnes intentions se concrétisent, le ministre doit ainsi garantir des dotations horaires suffisantes pour assurer une offre diversifiée de parcours et d'options et des conditions d'enseignement satisfaisantes dans tous les lycées.

**L'adhésion à la réforme ne peut se faire que si celle-ci se traduit par de réelles améliorations. Comme toujours, ce sera dans les détails de la mise en œuvre que tout se jouera. Nous continuerons à porter nos propositions et revendications pour que le projet se traduise concrètement en progrès pour les lycéens comme pour les enseignants.**

Jordan Bulteau